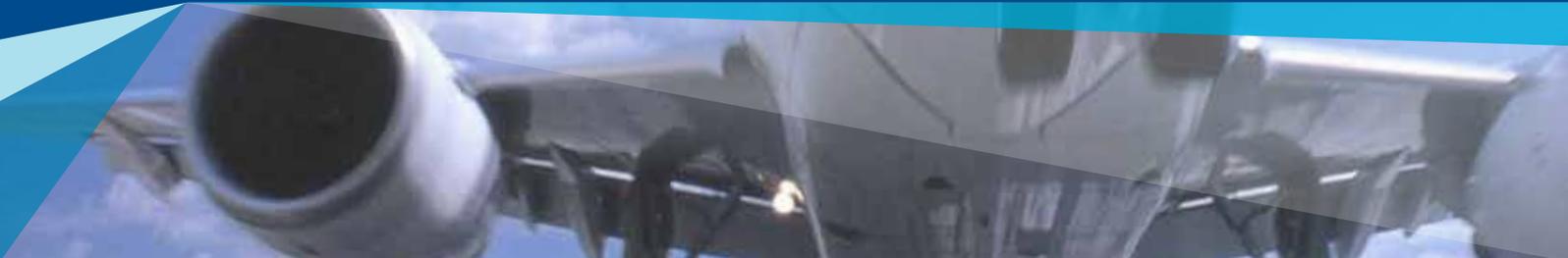


AVIATION



Des acteurs et des risques diversifiés

Le secteur aéronautique regroupe une chaîne d'acteurs allant des constructeurs et équipementiers aux opérateurs en passant par les exploitants aéroportuaires et les prestataires de services (ateliers de maintenance, « Ground Handling », banques...).

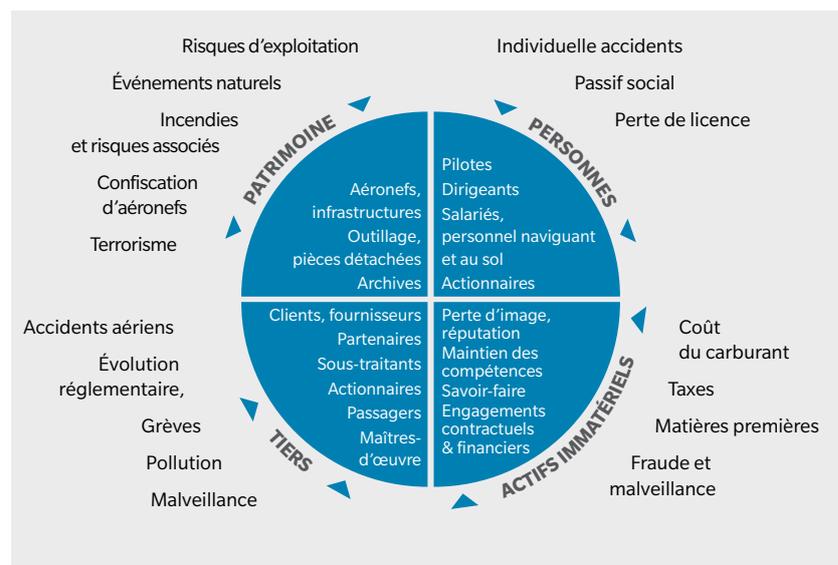
Parmi les éléments qui déterminent l'évolution à long terme du transport aérien et qui impactent la gestion des risques des entreprises du secteur aéronautique, on peut citer, entre autres :

- le coût de l'énergie,
- le modèle économique idéal,
- le type d'avion de demain,
- l'environnement réglementaire,
- les alliances,
- le terrorisme,
- l'amélioration de la sécurité.

Ces éléments impactent significativement la gestion des sinistres du secteur aéronautique :

- La chaîne de responsabilités entre les multiples acteurs complexifie la gestion des sinistres mettant en cause leurs responsabilités réciproques ;
- Le coût des matériels, la complexité réglementaire, la sécurité accrue et la capacité des avions modifient la typologie des sinistres potentiels qui deviennent plus rares, mais aussi plus onéreux.

Vos enjeux : connaître et anticiper vos risques pour les maîtriser



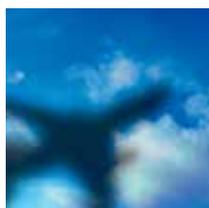
Notre approche : vous conseiller face à vos risques

Adapter le choix des couvertures en temps réel à l'évolution :

- du périmètre des risques,
- des couvertures disponibles,
- des évolutions réglementaires.

Audit et conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques spécifiques • Conception du schéma de transfert des risques • Management des risques pour les investisseurs • Prévention contractuelle et « Risk Sharing »
Solutions et placements	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche des meilleures solutions pour une couverture adaptée à vos risques • Montage de financements alternatifs (captive,...)
Services	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des sinistres • Outil de reporting

CONCRÈTEMENT



Recours au marché londonien

Suite au crash d'un avion charter étranger entraînant la mort d'un grand nombre de passagers français, une polémique est née en France sur le niveau de sécurité des compagnies aériennes étrangères affrêtées par des opérateurs français.

Une de ces sociétés d'affrètement basée en France et spécialisée dans les vols charters vers le bassin méditerranéen, qui n'a pas d'assurance en responsabilité civile, sollicite Marsh afin de couvrir le risque lié à sa responsabilité en tant qu'affrèteur.

→ Après le refus des assureurs continentaux et en particulier français de couvrir ce risque, la présentation du risque réalisée par Marsh et prenant en compte l'ensemble des dispositifs de maîtrise des risques de ce client permet la mise en place d'une solution auprès d'un assureur anglais. Le client peut ainsi bénéficier d'une couverture dont les clauses, les capacités et le coût correspondent à son besoin.



Couverture sur mesure

Un grand nombre d'équipementiers aéronautiques réalisent également une part de leur chiffre d'affaires dans le secteur de l'industrie spatiale.

Traditionnellement, les assurances de responsabilité civile produits aéronautiques proposent une extension pour les produits spatiaux (« Space endorsement »). Néanmoins cette extension n'a qu'une portée très limitée en termes de garantie, du fait des nombreuses exclusions qu'elle comporte, laissant les assurés avec des trous de garantie équivalents souvent à plusieurs dizaines de fois le chiffre d'affaires de leur activité spatiale.

→ C'est pourquoi, pour répondre à la demande de ses clients face à cette problématique, Marsh a développé un produit spécifique et exclusif qui n'a pas d'équivalent dans le monde et qui permet de fournir une véritable couverture pour les produits spatiaux.

Cette couverture est totalement adaptée aux usages du secteur industriel, notamment contractuels, et constitue actuellement la meilleure garantie disponible sur le marché pour les produits spatiaux.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes.

MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée.

Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr.

N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.

Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

LES ATOUTS MARSH

Une équipe intégrée et dédiée au secteur aéronautique et spatial composée de 350 experts à travers le monde.

Une équipe de proximité basée en France, disponible et réactive, composée de 25 spécialistes.

Un accès aux marchés mondiaux de l'assurance et aux nouvelles capacités d'assurances disponibles.

Une connaissance technique approfondie adaptée à chacun des métiers de l'aéronautique via un portefeuille mondial et français, composé de plus de :

- 200 compagnies aériennes significatives,
- 10 grands avionneurs,
- 500 sous-traitants aéronautiques,
- 90 organismes de contrôle du trafic aérien et aéroportuaire,
- 300 comptes aviation générale de taille importante.

Pour plus d'information, un numéro unique :

01 41 34 56 56

Marsh est présent à :

Paris La Défense
Aix-en-Provence
Bordeaux
Lille
Lyon
Orange
Toulouse

www.marsh.fr